



14ème législature

Question N° : 100861	De M. Christophe Premat (Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >sports	Tête d'analyse >dopage	Analyse > Agence française de lutte contre le dopage. financement.
Question publiée au JO le : 22/11/2016 Date de changement d'attribution : 07/12/2016 Date de signalement : 31/01/2017		

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports sur les possibilités de trouver des moyens à l'Agence française antidopage pour qu'elle puisse réaliser ses missions extrêmement importantes de contrôle. Après l'annonce d'une baisse prévue de 20 % des contrôles en 2017 en raison d'un déficit de 650 000 euros, il apparaît nécessaire, au-delà des moyens supplémentaires délivrés par l'État, de trouver une méthode efficace pour collecter des recettes afin de soutenir ces contrôles. Il en va de la France comme nation sportive exemplaire et de la crédibilité de la candidature de Paris aux JO de 2024. Il aimerait savoir si une augmentation de 0,1 % du taux de la contribution sur la cession des droits de retransmission des compétitions sportives (taxe dite « Buffet ») serait envisageable afin de pallier cette baisse.